

---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 12 juillet 2017 à 18h00****A Savoie Hexapôle - MERY**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
CHINDRIEUX  
CONJUX  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
MERY  
LE MONTCEL  
MOTZ  
ONTEX  
PUGNY-CHATENOD  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE  
SAINT OURS  
SERRIERES EN CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
TREVIGNIN  
VIONS  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Dominique DORD  
Renaud BERETTI  
Michel FRUGIER  
Corinne CASANOVA  
Blandine BELLANCA  
Jean-Marc DRIVET  
Marie-Pierre FRANCOIS  
Jean-Claude CROZE  
Nicole FALCETTA  
Marie-Claire BARBIER  
Claude SAVIGNAC  
Bernard MARIN  
Claude GIROUD  
Eudes BOUVIER  
Jean-Christophe EICHENLAUB  
Olivier BERTHET  
Jacques CURTILLET  
Jean-Guy MASSONNAT  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ  
Christian REBELLE  
Denise DE MARCH  
Jean-Claude LOISEAU  
Gérard GONTHIER  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

**Absents excusés :**

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE  
Christophe DERIPPE  
Jean-François BRAISSAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Françoise GRAVIER  
Martine REVOL  
Christian BERGER  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

ENTRELACS  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
Directeur Général des Services  
Directeur général adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur Pôle Eau  
Directrice du pôle ressources  
Directrice de cabinet  
Responsable Maîtrise d'ouvrage  
Responsable juridique/assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 juillet 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 245 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 28 votants).

**MARCHES PUBLICS****Marché n°2016-03 :****Maitrise d'œuvre relative à la construction d'un équipement sportif sur Marlioz  
Attribution**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétent en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Le complexe sportif de Marlioz est composé de trois gymnases, deux datant des années 70, le 3ème ayant été réceptionné en décembre 2003. Ces installations sont utilisées pendant le temps scolaire par le Lycée Marlioz, le Collège Marlioz et le Lycée Professionnel de Marlioz, les modalités de mise à disposition des installations étant définies par conventions.

Un premier jury réuni le 16 décembre 2016 a retenu 3 candidats parmi 47 candidatures. Un second jury s'est réuni le 02 juin 2017 afin de sélectionner le lauréat du concours d'architecte.

Le coût estimé des travaux est de 3,5 M€ HT.

**Objet du marché :**

Il s'agit d'une procédure concurrentielle avec négociation (CONCOURS) de Maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur Marlioz à Aix les Bains

**Attribution du marché :**

Le Président rappelle à l'assemblée la tenue du jury de concours le 02 juin 2017, qui a notamment été amené à examiner la proposition concernant une mission complète de maîtrise d'œuvre, avec les missions complémentaires de SSI et d'étude de faisabilité des approvisionnements en énergie.

Le jury de concours du 2 juin 2017 a déclaré le groupement PATEY/OLGGA ARCHITECTE/STEBAT/INDDIGO/IN SITU/TECTA lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

Il est donc proposé de retenir le groupement **PATEY/OLGGA ARCHITECTE/STEBAT/INDDIGO/IN SITU/TECTA** pour un montant, après négociation, de 455 820.50 € HT décomposé de la façon suivante :

- **Mission de base** (ESQ - esquisse, APS – avant-projet sommaire, APD – avant-projet définitif, PRO - projet, DCE – dossier de consultation / EXE Etudes – études d'exécution phase études, ACT – assistance pour la passation des contrats de travaux, EXE Réalisation – études d'exécution phase réalisation, DET – direction de l'exécution des travaux, AOR – assistance aux opérations de réception) à un taux de 12.7663 %, soit 446 820.50 € HT ;
- **Mission SSI** (système sécurité incendie): 4 000 € HT ;
- **Mission d'étude de faisabilité des approvisionnements en énergie** : 5 000 € HT.

Par ailleurs, le jury ayant apprécié le travail fourni par les trois équipes, il est proposé d'allouer aux 3 candidats la totalité de la prime prévue au règlement de consultation. Ce montant de prime est une avance au marché de base de l'équipe retenue.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits sont ouverts au budget général 2017, programme 132.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à signer le marché n°2016-03 avec le groupement PATEY/OLGGA ARCHITECTE/STEBAT/INDDIGO/IN SITU/TECTA ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 12 juillet 2017

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Marché n.2016-03 - Maîtrise d'oeuvre relative à la construction d'un équipement sportif sur Marlioz - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/07/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/07/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1949 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170712-d1949-DE

---

**Date de décision :** 12/07/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)